



DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
SD/Santé des populations et prévention
des maladies chroniques
Bureau Santé des populations et
politique vaccinale

Comité technique pour l'animation nationale
des actions de protection maternelle et infantile
(CANA-PMI)

Groupes d'échanges thématiques

1. Synthèse des thématiques évoquées lors de la réunion d'installation.

- La mise en synergie des politiques publiques, pour mutualiser les actions et ainsi mieux répondre aux besoins des familles :
 - l'élaboration d'une politique de promotion de santé de la famille, sans oublier la problématique des modes de garde et la reconnaissance de l'enjeu de cohésion sociale des PMI ; la prise en compte de la protection de l'enfance ;
 - la valorisation des actions de PMI dans une perspective globale d'accompagnement de la vie des personnes ;
 - une plus grande cohérence des politiques intersectorielles, notamment en matière d'environnement ; faire une priorité de la lutte contre les déterminants environnementaux nocifs pour la santé en pré et postnatal.
- Des parcours de santé mieux adaptés.
 - Organiser le parcours de soins des femmes enceintes entre l'hôpital et les différents acteurs de terrain : ville, services départementaux de PMI, en insistant sur les actions de prévention, notamment effectuées par les sages-femmes ; rôle =des réseaux de périnatalité ; =question du =dispositif du PRADO ;
 - une meilleure coordination du parcours des enfants « intra et extra PMI », notamment en améliorant le lien (inscrit dans les textes) entre les services départementaux et la santé scolaire.

- la promotion d'une fluidité de l'information.
- Une meilleure prise en compte des besoins des familles :
 - la mise en place d'une relation de confiance avec les familles en les incluant dans la réflexion sur leurs besoins ;
 - la revalorisation des services de proximité et la réaffirmation de l'universalité des services départementaux de PMI, notamment pour les familles en grande pauvreté et pour les familles en grande vulnérabilité ;
 - une attention particulière portée aux familles éloignées du système de santé.
- La prévention en santé psychique et mentale :
 - La santé psychique des femmes enceintes
 - la mise en place d'instances de partage, notamment entre la psychiatrie et les PMI ;
 - le développement du repérage des troubles psychiques dans une plus grande collaboration et plus généralement du travail sur le champ de la pédopsychiatrie ;
 - la généralisation des psychologues dans les équipes des services départementaux de PMI, pour traiter notamment de la problématique de la performance des enfants et des séquelles motrices ou relationnelles de la très grande prématurité.
- L'exercice des métiers :
 - Evolution de la nomenclature des actes des puéricultrices, en préservant les visites à domicile et en officialisant les consultations de puéricultrices dans le cadre des consultations de 0 à 6 ans ;
 - Extension aux professions paramédicales des postes partagés entre plusieurs structures afin de pallier le manque de moyens et de renforcer l'attractivité des missions ;
 - Formation des professionnels au regard des évolutions de la société, en prenant en compte notamment l'accompagnement parent-enfant, la précarité, les problèmes psychiques des parents, les cas des populations migrantes.;
- La modernisation et la simplification des démarches administratives et notamment des saisies de documents. La dématérialisation des certificats de santé, en association avec la CAF et la CNAM.
- L'amélioration de l'exploitation des indicateurs périnataux ; un travail à réaliser en lien avec la DREES sur l'amélioration des données d'activité ; de manière plus générale, les questions de recherche dans le domaine.
- La prise en compte des difficultés du monde rural :
 - désertification médicale ; la nécessité d'un travail en collaboration de tous les professionnels/structures ;
 - le traitement de la question des agréments pour les structures occasionnelles ;

- le recours à la télémédecine pour une expertise ponctuelle en PMI.
- Les moyens des services départementaux de PMI pour assurer correctement leurs missions :
 - revalorisation de la promotion de la santé ;
 - renforcement de l'effectif des médecins de PMI, pour accroître les moyens de consultation des enfants dans les 15 premiers jours de leur vie ;
 - mise en question des décrets de 1992, dans la perspective d'une valorisation des actions et des priorités du terrain ;
 - statuts des professionnels de santé.

2. Premières thématiques

Ces thèmes volontairement généralistes dans leur description ont pour objectif de définir des sujets prioritaires sur lesquels les échanges démarreront.

1.1 Parcours pré et postnatal

Echanges avec les différents acteurs (hôpital, professionnels libéraux, services départementaux de PMI, assurance maladie) et remontées des pratiques de terrain.

1.2 La prévention en santé s'inscrivant dans les priorités de santé

Par exemple : vaccination, surpoids/obésité, tabac, environnement

Echanges avec les différents acteurs, pratiques de terrain.

1.3 Le bien être psychique et la prévention en santé psychique

Echanges avec les différents acteurs (pédopsychiatrie, professionnels libéraux, médecine scolaire, services départementaux de PMI) et remontées des pratiques de terrain.